Image not found or type unknown

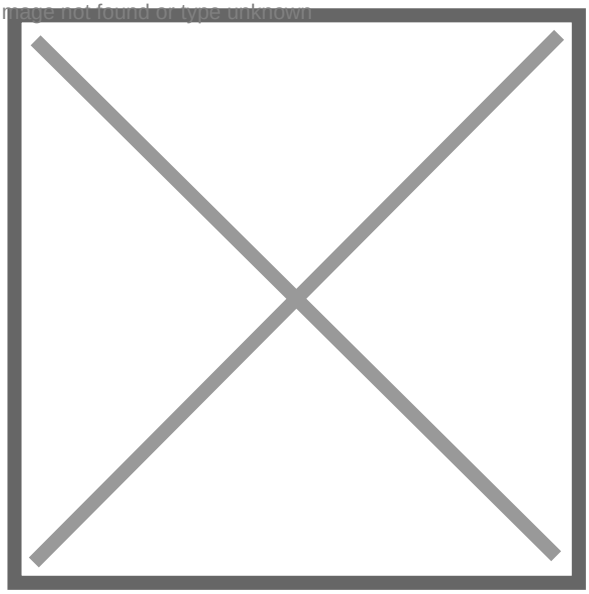

Mise en demeure de la part de FINANCO

Par **aidemerci**, le **16/01/2016** à **18:31**

Bonjour,

Je suis étranger. J'ai reçu il y a 15 jours de ça environ, une lettre de mise en demeure de la part de "Financo" concernant une Assurance pour une somme de 32euros.

Cependant, je n'ai jamais côtoyé l'assurance précisée. J'ai donc envoyé un mail à cette société de recouvrement, et aujourd'hui j'ai reçu une nouvelle lettre comme quoi l'affaire allait être transmise à une société de recouvrement.

J'ai été voir mon assurance actuelle et je n'ai pas de problèmes, tout est réglé.

J'ai perdu mon passeport, et été déposé plainte il y a déjà quelques temps de ça, je me dis que c'est peut-être la cause mais que faire ?

Merci de m'aider je suis perdu dans ces papiers.
Merci ![smile17]

Par **WebmasterFinanco**, le **18/01/2016** à **16:30**

Bonjour,

pouvez-vous nous communiquer un numéro de dossier ou un numéro de client sur le mail ci-dessous ?

relations.**xxxxxxxx**

Nous ferons tout notre possible pour vous aider dans les plus brefs délais.

Cordialement

Par **chaber**, le **18/01/2016** à **17:33**

bonjour

ne vous laissez pas influencer par les courriers des sociétés de recouvrement qui n'ont aucun pouvoir sans titre exécutoire, à part faire des lettres de menace.

Il faut savoir qu'en matière d'assurances la prescription est de 2 ans.

Vous ne vous engagez pas, même en payant un euro sans avoir le dossier complet.

lisez le post-it sur les officines de recouvrement et les méthodes employées.

Par **aidemerci**, le **18/01/2016** à **19:57**

Bonjour,

@WebmasterFinanco, je viens de vous envoyez un message via ce site car l'adresse mail est masquée dans votre commentaire.

@Chaber, je vous remercie pour votre message, ça me rassure !!!

Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés